



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS DES JEUNES AMBASSADEURS ET AMBASSADRICES

8^e édition

Paris 1969

Faire la paix au Vietnam



cl. Batmann - © Getty Images

ARCHIVES
DIPLOMATIQUES

Dossier de l'enseignant

Sommaire

Présentation	p. 3
Calendrier et modalités de participation	p. 4
Règlement du concours	p. 5
Orientations pédagogiques et conseils	p. 7
Chronologie	p. 10
Liste des documents d'archives	p. 14
Dossier de l'élève – collèges	p. 14
Dossier de l'élève – lycées généraux et technologiques	p. 15
Dossier de l'élève – lycées professionnels	p. 16
Documents complémentaires	p. 17

Cette édition du concours a été conçue par Caroline Cazaban-Mazerolles, Thomas Doublier, Éric Lechevallier, Frédéric Leroux (Centre des Archives diplomatiques de Nantes/Rectorat de l'académie de Nantes), et Christian Birebent (Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve/Rectorat de l'académie de Créteil).

Présentation

→ Le concours

Organisé depuis 2017 par les Archives diplomatiques, avec le soutien des rectorats et des préfets de régions, le concours des jeunes ambassadeurs est ouvert à tous les élèves de la 3e à la terminale générale, technologique et professionnelle.

Dans chaque région participante, trois compétitions parallèles sont organisées pour les collèges, les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels. Après une pré-sélection des productions des élèves, les finales régionales attribuent des prix régionaux.

Les lauréats des premiers prix de chaque région sont invités en fin d'année scolaire à Paris par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour une demi-journée de découverte autour des métiers de la diplomatie.

→ Le travail en classe

Les élèves, en groupes de 2 à 4, rédigent et mettent en scène un dialogue entre diplomates, dans la situation proposée. Pour concevoir cette conversation, les élèves utilisent obligatoirement le dossier documentaire, constitué d'une sélection de documents des Archives diplomatiques.

La qualité de l'exploitation des documents, le travail de recherche, la qualité historique des arguments, la crédibilité du dialogue et la force de conviction seront valorisés par le jury du concours, composé de diplomates, d'historiens et d'enseignants.

→ Consignes

Collèges. *À l'occasion des vœux du corps diplomatique au Président de la République française, le 1^{er} janvier 1969, les ambassadeurs soviétique Valerian Zorine et américain Sargent Shriver se rencontrent. Imaginez leurs échanges sur la situation au Vietnam et la conférence de paix qui doit s'ouvrir à Paris.*

Lycées. *À l'approche de l'ouverture de la conférence de Paris sur la guerre du Vietnam, en janvier 1969, les équipes de négociateurs se préparent aux discussions. Vous imaginez la discussion des diplomates d'un des pays suivants, à la veille de la séance inaugurale : Nord-Vietnam (et Front national de libération), Sud-Vietnam, États-Unis, France.*

Lycées professionnels. *À l'occasion des vœux du corps diplomatique au Président de la République française, le 1^{er} janvier 1969, les ambassadeurs soviétique Valerian Zorine et américain Sargent Shriver se rencontrent. Imaginez leurs échanges sur la situation au Vietnam et la conférence de paix qui doit s'ouvrir à Paris.*

L'entretien durera au maximum 5 minutes. Il peut être rédigé en français ou en anglais.

→ Accompagnement pédagogique

Un accompagnement est proposé aux enseignants, au plan national par les Archives diplomatiques (réunion d'information en ligne) et dans les régions par les rectorats.

→ Découverte des Archives diplomatiques

Les classes peuvent visiter les Archives diplomatiques, à La Courneuve ou à Nantes, sur réservation et dans la limite des disponibilités. La visite peut être suivie d'une séance de travail sur les documents du dossier.

Contacts : La Courneuve : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr ;

Nantes : archives.cadn@diplomatie.gouv.fr.

Calendrier et modalités de participation

Inscriptions	Du 2 septembre au 8 novembre 2024
Bourgogne-Franche-Comté	Sur Adage (appels à projet régionaux)
Bretagne	
Centre-Val-de-Loire	
Grand Est	
Hauts-de-France	
Nouvelle-Aquitaine	
Ile-de-France	Par messagerie : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr
Pays-de-la-Loire	Par messagerie : archives.cadn@diplomatie.gouv.fr
Réunions d'information en ligne	Mercredi 25 septembre à 14h30, sur inscription à archives.cadn@diplomatie.gouv.fr Une 2^{de} réunion sera proposée aux enseignants participant au concours, en janvier 2025. Des propositions complémentaires sont prévues dans certaines régions.
Remise des productions (date limite)	
Bourgogne-Franche-Comté	Vendredi 21 février 2025
Bretagne	Vendredi 7 février 2025
Centre-Val-de-Loire	Vendredi 28 février 2025
Grand Est	Vendredi 7 février 2025
Hauts-de-France	Vendredi 28 février 2025
Ile-de-France	Vendredi 14 février 2025
Nouvelle-Aquitaine	Vendredi 21 février 2025
Pays-de-la-Loire	Vendredi 7 février 2025
Finales régionales	Avril 2025
Réception des lauréats des 1^{ers} prix au quai d'Orsay	Entre le 20 et le 27 mai 2025

Règlement du concours

→ 1/ Publics

Le concours est ouvert à tous les élèves de la 3^e à la terminale générale, technique et professionnelle et à tous les établissements publics et privés sous contrat des régions participantes.

→ 2/ Inscriptions (du 2 septembre au 8 novembre 2024)

Les enseignants inscrivent leur classe auprès des organisateurs régionaux (Archives diplomatiques pour l'Ile-de-France et les Pays-de-la-Loire, rectorats pour les autres régions, cf. page 4). Seuls les travaux de groupes sont autorisés.

→ 3/ Travail en classe (octobre-février)

Étape 1 : travail préalable en classe ou en autonomie

L'enseignant constitue des groupes de deux à quatre élèves, qui travaillent à partir des documents d'archives proposés dans le dossier. Les élèves peuvent également mener des recherches complémentaires.

Des visites des centres des Archives diplomatiques de La Courneuve et de Nantes sont proposées aux classes participantes, sur réservation et dans la limite des disponibilités.

Étape 2 : rédaction

Se reporter à la page 3 pour la mise en situation et la consigne. Le dialogue, en français ou en anglais, ne doit pas excéder 5 minutes lors de son oralisation.

Étape 3 : mise en commun et sélection au sein de la classe

Chaque groupe met en scène son dialogue devant les autres élèves. La classe désigne ensuite 1 à 3 groupes au maximum pour la représenter.

Étape 4 : vidéo

Le ou les groupes désignés réalisent une vidéo mettant le dialogue en scène.

Étape 5 : remise des productions

L'enseignant adresse aux organisateurs régionaux les textes et vidéos des groupes choisis par la classe, selon les modalités indiquées lors de l'inscription.

Texte : au format .docx, indiquer dans le document le nom de l'établissement, la classe et les noms des élèves. Si le dialogue est rédigé dans une langue étrangère, joindre sa traduction en français.

Vidéo : au format .mpeg.

→ 4/ Pré-sélection (février-mars)

Dans chaque région, un premier jury composé d'enseignants et d'archivistes évalue les productions reçues et sélectionne les finalistes parmi les groupes candidats. Les enseignants présentant des élèves au concours ne peuvent être membres du jury dans leur catégorie d'établissement.

Pour établir sa sélection, le jury attribue une note à chaque production, en prenant notamment en compte la bonne exploitation des documents d'archives, la complétude et la pertinence historique de l'argumentation, la qualité de l'expression écrite et orale, la crédibilité des propos et de la mise en scène.

Les groupes ne respectant pas le cadre fixé par la consigne (date et lieu, personnages intervenant dans le dialogue, durée de la vidéo) sont éliminés sans notation.

Les sélections sont annoncées courant mars.

→ 5/ Finales régionales (avril)

Dans chaque région, une finale est organisée dans un lieu unique. Le déplacement des élèves et de leurs enseignants est à la charge de l'établissement. Il est conseillé de faire inscrire dès l'automne cette dépense au budget prévisionnel de l'établissement.

Les groupes sélectionnés se produisent devant un second jury présidé par un diplomate et composé d'historiens, d'enseignants et de personnalités qualifiées.

Seuls les groupes sélectionnés et leurs enseignants peuvent assister aux finales, à l'exclusion des autres élèves et de leurs parents.

Les membres des jurys disposent d'une grille d'évaluation commune à toutes les régions. Chaque président de jury s'assure de la bonne prise en compte des critères retenus et notamment le respect par les élèves de la durée maximale des présentations (en principe 5 minutes, sauf disposition contraire notifiée par les organisateurs en amont des finales régionales).

Le jury désigne les lauréats des 1^{er}, 2^e et 3^e prix dans chaque catégorie (collèges, lycées, lycées professionnels). Il peut également attribuer des prix spéciaux.

Pour établir son palmarès, le jury attribue une note à chaque production, en prenant notamment en compte la qualité du travail mené à partir des documents, la cohérence historique et diplomatique du dialogue, la qualité de la mise en scène et du jeu des élèves et leur force de conviction.

→ 6/ Remise des prix (mai-juin)

Chaque élève lauréat reçoit un diplôme attestant de sa réussite.

Les lauréats des 1^{ers} prix de chaque région sont invités à Paris par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour une demi-journée de découverte autour des métiers de la diplomatie, à l'occasion de laquelle ils reçoivent leur diplôme.

Seuls pourront participer à cette réception, pour chaque groupe concerné, les lauréats des premiers prix désignés lors de la finale régionale et leur(s) enseignant(s) dans la stricte limite de deux accompagnateurs. La liste des invités est établie par la direction des Archives, les invitations sont nominatives et non transférables.

Le MEAE prend en charge le déplacement en train (aller-retour dans la journée). Les titres de transport en commun, les repas et les éventuelles visites demeurent à la charge de l'établissement.

Il n'est pas attribué de prix national.

Orientation pédagogique et conseils

Objectifs pédagogiques

- Dégager l'intérêt, la portée et le sens d'un document historique
- S'entraîner à la prise de parole en public
- Confronter des points de vue
- Développer les pratiques pédagogiques pluridisciplinaires
- Acquérir des compétences transversales
- Découvrir un métier, ses pratiques et ses compétences

Les disciplines suivantes peuvent être impliquées :

Histoire-géographie : étudier et contextualiser des documents pour en faire une synthèse, élaborer un discours s'appuyant sur des faits précis et respectant le contexte historique.

Lettres : éloquence, théâtre, argumentation, plaidoirie.

Langues vivantes : la conversation se fait en français ou en anglais (fournir dans ce cas une traduction).

Enseignement moral et civique : participer à un débat, projet de l'année.

Spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques : s'entraîner pour le grand oral.

Place dans les programmes

- **Histoire-géographie, 3^e** : Thème 2, le monde depuis 1945. Indépendances et constructions de nouveaux États ; Un monde bipolaire au temps de la guerre froide.
- **Histoire-géographie, T^{le} générale (tronc commun)**. Thème 2, chap. 2 : bipolarisation et émergence du Tiers-monde, points de passage : les guerres d'Indochine et du Vietnam ; l'année 1968 dans le monde.
- **Spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, T^{le}**. Thème 2, axe 1 : la dimension politique de la guerre ; axe 2 : le défi de la construction de la paix.
- **Histoire-géographie, T^{le} technologique**. Thème 2 : le monde de 1945 à nos jours.
- **Histoire-géographie, T^{le} professionnelle**. Thème 1 : le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945. Capacité : « raconter à l'oral ou à l'écrit le rôle d'un leader indépendantiste ou d'une organisation dans l'accession à l'indépendance d'un pays ».

Rédaction

- Le jury est attentif, pour la sélection des finalistes, aux qualités de fond et de forme des textes proposés par les élèves. La cohérence historique, l'effort d'exploitation et d'analyse des documents du dossier d'archives, les apports d'informations et d'arguments prennent une part majeure dans l'évaluation des textes. La qualité littéraire et rhétorique, la logique de l'argumentation et la force de conviction sont tout aussi importantes. Le choix d'un locuteur autre que ceux proposés dans la consigne entraîne l'élimination d'office.

Lorsque plusieurs groupes concourent au sein d'une même classe ou d'un même établissement, le ou les enseignant(s) encadrant(s) sont invités à s'assurer que chaque composition est unique. Le jury pourrait prononcer la nullité des compositions en cause en cas de reproduction apparente de tout ou partie des travaux soumis.

Recommandations

- 1- **Entamer le travail de rédaction après un travail préparatoire sur les documents d'archives, qui permet aux élèves d'identifier les thèmes-clés et de s'approprier les préoccupations et le style de l'époque.**
- 2- La longueur du dialogue doit permettre une oralisation confortable. La durée maximale autorisée est de 5 minutes. Toutefois, le dialogue ne doit pas être trop court, pour permettre une bonne utilisation du dossier documentaire.
- 3- Veiller à éviter les anachronismes, qu'il s'agisse du vocabulaire employé ou des concepts et idées développés. Il s'agit ici d'incarner les points de vue de diplomates d'une époque précise et non du XXI^e siècle.
- 4- **Sans être exhaustif, on veillera à utiliser les documents fournis et les recherches effectuées en cours pour la construction du dialogue, avec quelques éléments précis, bien choisis et en cohérence avec les personnages incarnés.**
- 5- La réécriture des événements qui ne correspond pas à la réalité historique : le dialogue n'est pas une fiction. Il faut partir du principe qu'il aurait pu être prononcé en prenant en compte le contexte historique.
- 6- Il faut préciser qui parle, à qui et à quelle date afin que les correcteurs puissent vérifier que les consignes sont bien respectées. Lorsqu'ils sont nommés, les noms des locuteurs doivent être correctement orthographiés. Ils ne peuvent pas être placés dans des fonctions qu'ils n'exerçaient pas à la date du dialogue.
- 7- Indiquer dans le texte s'il y a des changements d'énonciateurs (mettre des didascalies en italique et préciser la fonction du locuteur).
- 8- La force de conviction et les qualités littéraires sont importantes : un diplomate tente de convaincre son auditoire en utilisant des procédés littéraires, même discrets, une langue claire et de qualité, sans être ampoulée ou familière.
- 9- On proscrira les néologismes et l'on veillera à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

Vidéo

→ La vidéo sert avant tout à apprécier les qualités oratoires des élèves. La réalisation et le montage doivent donc rester simples et ne pas l'emporter sur le fond. Parmi les critères de sélection, le jury attache une importance particulière aux qualités suivantes :

- 1- Ton et force de conviction.
- 2- Adéquation de la posture avec la fonction diplomatique.
- 3- Qualité de la langue et de la diction.
- 4- Mise en scène, répartition de la parole au sein du groupe.

Finale

→ Les groupes sélectionnés pour la finale mettent en scène le dialogue tel qu'il a été soumis au jury, sans coupe ni addition. Le partage de la parole et la mise en scène sont libres, mais **il ne s'agit pas d'une pièce de théâtre : on évitera donc les effets trop appuyés, qui ne correspondent pas à l'exercice diplomatique.** Il n'est pas nécessaire d'apprendre le texte par cœur : les candidats pourront utiliser le texte imprimé, sans toutefois que l'exercice ne devienne une simple lecture.

Le jury est particulièrement sensible à la cohérence historique et à la crédibilité du propos, tout comme à la fluidité, à l'intelligibilité de l'expression et à l'articulation. On veillera à ce que la diction ne soit pas trop rapide, à trouver la bonne intonation et à parler assez fort. Le temps imparti (5 minutes au maximum)

devra être respecté. Le jury appréciera aussi la force de conviction des candidats, la crédibilité de leur propos, leur capacité à habiter la fonction diplomatique, ainsi qu'une bonne répartition de la prise de parole dans le groupe.

Chronologie

De l'Indochine au Vietnam		
	Contexte international	Histoire du Vietnam
1945	15 août. L'empereur du Japon annonce la capitulation de son pays. 2 septembre. Signature de la capitulation, fin de la Seconde guerre mondiale.	9 mars. Le coup de force japonais met fin à la domination française en Indochine. 15 août. « Révolution d'août » au Tonkin 2 sept. Hồ Chí Minh proclame à Hanoï la République démocratique du Vietnam. 5 oct. Début du retour des troupes françaises en Indochine.
1946	Début de la guerre civile en Chine.	19 déc. Insurrection de Hanoï, début de la guerre d'Indochine.
1949	1^{er} oct. Mao Zedong proclame la République populaire de Chine.	
1950	Début de la guerre de Corée, qui s'achève en 1953.	
1954		7 mai. Chute de Diên Biên Phu. 21 juil. Les accords de Genève mettent un terme à la guerre d'Indochine. Le Vietnam est partagé provisoirement en deux zones d'administration distinctes, de part et d'autre du 17^e parallèle. Au nord, Hồ Chí Minh dirige la République démocratique du Vietnam (RDVN), communiste ; au sud, le régime de Bao Dai est soutenu par les Etats-Unis.

Un début d'indépendance mouvementé		
	Contexte international	Histoire du Vietnam
1955		26 oct. Bao Dai est déposé. Ngô Dinh Diêm, soutenu par les Etats-Unis, proclame la République du Vietnam.
1956		Juil. Le Sud-Vietnam refuse d'organiser les élections prévues par les accords de Genève en vue de la réunification du pays.
1959		Fév. Les communistes sud-vietnamiens lancent une insurrection contre le régime en place, bientôt soutenue par le Nord-Vietnam d'Hô Chi Minh.
Un enjeu de la Guerre froide		
1960	Avril. Rupture entre la Chine communiste et l'URSS. 8 nov. John F. Kennedy est élu président des États-Unis.	20 déc. Création du Front national de libération du Sud-Vietnam (FNL) , également connu sous le nom de Vietcong. Il est soutenu, comme le Nord-Vietnam, par l'URSS et la Chine, qui livrent armes et vivres sans toutefois intervenir directement dans le conflit.
1962	Oct. Crise des missiles de Cuba, suivie par les débuts de la détente entre l'URSS et les États-Unis.	Janv. Création à Saigon d'un commandement militaire américain afin de soutenir le Sud-Vietnam face à l'activisme communiste.
1963	22 nov. Assassinat de Kennedy. Le vice-président Lyndon B. Johnson lui succède.	Nov. Coup d'État militaire à Saïgon, soutenu par les États-Unis. Diem est assassiné.
1964		2 et 6 août. Incidents du golfe du Tonkin : attaques présumées de navires américains par les Nord-Vietnamiens.

1975		30 avril. Entrée du FNL à Saïgon et capitulation du Sud-Vietnam. Fin de la guerre du Vietnam.
1976		2 juil. Réunification officielle du Vietnam , qui prend le nom de République socialiste du Vietnam.

Liste des documents

Tous les documents sont disponibles en téléchargement sur la [page internet](#) du concours. L'enseignant pourra adapter le dossier de l'élève en sélectionnant des passages des documents les plus longs, ou en utilisant les documents complémentaires figurant dans le second dossier.

Sources : archives des ambassades de France au Royaume-Uni et en URSS (Centre des Archives diplomatiques de Nantes), archives de la direction générale des affaires politiques (Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve).

Dossier de l'élève – collèges

- **Doc. 1.** New York, 11 février 1965. « Représailles américaines au Nord-Vietnam. » Copie d'une lettre du représentant sud-vietnamien à l'ONU.
Télégramme de la représentation permanente de la France à l'ONU (378PO/6/1693).
- **Doc. 2.** New York, 12 février 1965. Copie d'une lettre du représentant tchécoslovaque au président du Conseil de sécurité à l'ONU.
Télégramme de la représentation permanente de la France à l'ONU (378PO/6/1693).
- **Doc. 3.** Vientiane, 27 février 1965. Entretien avec un diplomate américain sur le conflit vietnamien.
Télégramme de l'ambassade de France au Laos (378PO/6/1693).
- **Doc. 4.** Paris, 19 avril 1967. « Situation au Vietnam ». Initiatives pour le règlement du conflit.
Note du ministère des Affaires étrangères (448PO/B/530).
- **Doc. 5.** Paris, 8 janvier 1968. « Problème du Vietnam ». Entretien entre le directeur d'Asie et le conseiller de l'ambassade des États-Unis en France sur le projet de négociations.
Note du ministère des Affaires étrangères (378PO/6/1693).
- **Doc. 6.** Varsovie, 22 janvier 1968. « Dix points » du gouvernement américain pour le règlement du conflit.
Télégramme de l'ambassade de France en Pologne (378PO/6/1704).
- **Doc. 7.** Hanoï, 2 février 1968. Réactions nord-vietnamiennes à l'offensive du Têt.
Télégramme de la délégation générale de France au Nord-Vietnam (378PO/6/1704).
- **Doc. 8.** Pékin, 8 mai 1968. Réaction chinoise aux négociations.
Télégramme de l'ambassade de France en Chine (448PO/B/531).
- **Doc. 9.** Saïgon, 27 juillet 1968. Réactions au communiqué américano-sud-vietnamien d'Honolulu.
Dépêche du consulat général de France à Saïgon (448PO/B/537).
- **Doc. 10.** Moscou, 26 décembre 1968. « Aide soviétique au FNL et à la RDVN ».
Dépêche de l'ambassade de France en URSS (448PO/B/530).

Dossier de l'élève – lycées généraux et technologiques

- **Doc. 1.** New York, 11 février 1965. « Représailles américaines au Nord-Vietnam. » Copie d'une lettre du représentant sud-vietnamien à l'ONU.
Télégramme de la représentation permanente de la France à l'ONU (378PO/6/1693).
- **Doc. 2.** New York, 12 février 1965. Copie d'une lettre du représentant tchécoslovaque au président du Conseil de sécurité à l'ONU.
Télégramme de la représentation permanente de la France à l'ONU (378PO/6/1693).
- **Doc. 3.** Vientiane, 27 février 1965. Entretien avec un diplomate américain sur le conflit vietnamien.
Télégramme de l'ambassade de France au Laos (378PO/6/1693).
- **Doc. 4.** Paris, 5 février 1966. Lettre du général de Gaulle au président Johnson.
Télégramme du ministère des Affaires étrangères à l'ambassade de France aux États-Unis (517INVA/560).
- **Doc. 5.** Paris, 7 janvier 1967. Position en quatre points du Nord-Vietnam.
Télégramme du ministère des Affaires étrangères à la représentation permanente à l'ONU (517INVA/661).
- **Doc. 6.** Paris, 19 avril 1967. « Situation au Vietnam ». Initiatives pour le règlement du conflit.
Note du ministère des Affaires étrangères (448PO/B/530).
- **Doc. 7.** Paris, 8 janvier 1968. « Problème du Vietnam ». Entretien entre le directeur d'Asie et le conseiller de l'ambassade des États-Unis en France sur le projet de négociations.
Note du ministère des Affaires étrangères (378PO/6/1693).
- **Doc. 8.** Varsovie, 22 janvier 1968. « Dix points » du gouvernement américain pour le règlement du conflit.
Télégramme de l'ambassade de France en Pologne (378PO/6/1704).
- **Doc. 9.** Hanoï, 2 février 1968. Réactions nord-vietnamiennes à l'offensive du Têt.
Télégramme de la délégation générale de France au Nord-Vietnam (378PO/6/1704).
- **Doc. 10.** Pékin, 1er mai 1968. Discours du Vice-Premier ministre chinois Chen Yi.
Communiqué de presse de l'ambassade de la République populaire de Chine en Grande-Bretagne (378PO/6/1700).
- **Doc. 11.** Pékin, 8 mai 1968. Réaction chinoise aux négociations.
Télégramme de l'ambassade de France en Chine (448PO/B/531).
- **Doc. 12.** Saïgon, 27 juillet 1968. Réactions au communiqué américano-sud-vietnamien d'Honolulu.
Dépêche du consulat général de France à Saïgon (448PO/B/537).
- **Doc. 13.** Saïgon, 27 novembre 1968. Participation du Sud-Vietnam aux négociations de Paris.
Télégramme du consulat général de France à Saïgon (378PO/6/1705).
- **Doc. 14.** Moscou, 26 décembre 1968. « Aide soviétique au FNL et à la RDVN ».
Dépêche de l'ambassade de France en URSS (448PO/B/530).
- **Doc. 15.** Pékin, 13 décembre 1969. « Analyse chinoise de l'évolution du problème vietnamien ».
Télégramme de l'ambassade de France en Chine (378PO/6/1700).

Dossier de l'élève – lycées professionnels

→ **Doc. 1.** New York, 11 février 1965. « Représailles américaines au Nord-Vietnam. » Copie d'une lettre du représentant sud-vietnamien à l'ONU.

Télégramme de la représentation permanente de la France à l'ONU (378PO/6/1693).

→ **Doc. 2.** New York, 12 février 1965. Copie d'une lettre du représentant tchécoslovaque au président du Conseil de sécurité à l'ONU.

Télégramme de la représentation permanente de la France à l'ONU (378PO/6/1693).

→ **Doc. 3.** Vientiane, 27 février 1965. Entretien avec un diplomate américain sur le conflit vietnamien.

Télégramme de l'ambassade de France au Laos (378PO/6/1693).

→ **Doc. 4.** Paris, 19 avril 1967. « Situation au Vietnam ». Initiatives pour le règlement du conflit.

Note du ministère des Affaires étrangères (448PO/B/530).

→ **Doc. 5.** Paris, 8 janvier 1968. « Problème du Vietnam ». Entretien entre le directeur d'Asie et le conseiller de l'ambassade des États-Unis en France sur le projet de négociations.

Note du ministère des Affaires étrangères (378PO/6/1693).

→ **Doc. 6.** Varsovie, 22 janvier 1968. « Dix points » du gouvernement américain pour le règlement du conflit.

Télégramme de l'ambassade de France en Pologne (378PO/6/1704).

→ **Doc. 7.** Hanoï, 2 février 1968. Réactions nord-vietnamiennes à l'offensive du Têt.

Télégramme de la délégation générale de France au Nord-Vietnam (378PO/6/1704).

→ **Doc. 8.** Pékin, 8 mai 1968. Réaction chinoise aux négociations.

Télégramme de l'ambassade de France en Chine (448PO/B/531).

→ **Doc. 9.** Saïgon, 27 juillet 1968. Réactions au communiqué américano-sud-vietnamien d'Honolulu.

Dépêche du consulat général de France à Saïgon (448PO/B/537).

→ **Doc. 10.** Moscou, 26 décembre 1968. « Aide soviétique au FNL et à la RDVN ».

Dépêche de l'ambassade de France en URSS (448PO/B/530).

Documents complémentaires

Documents à utiliser, au choix de l'enseignant, pour approfondir la réflexion sur la guerre du Vietnam.

- **Doc. A.** Saïgon, 12 septembre 1961. « Guérilleros du Nord-Vietnam. Un article de Saigon-thoi-Bao. »
Dépêche de l'ambassade de France au Sud-Vietnam (378PO/6/1700).
- **Doc. B.** 11 février 1965. « Vietcong destroys G.I. Barracks ».
Article de presse et carte (484QO/182).
- **Doc. C.** 10 janvier 1966. Carte de la piste Ho Chi Minh (148QO/224).
- **Doc. D.** Hanoï, 16 novembre 1966. Entretien entre Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien et Jacques Duhamel, député français.
Télégramme de la délégation générale de France au Nord-Vietnam (378PO/6/1704).
- **Doc. E.** Saïgon, 20 avril 1967. La situation vue par Jean-Marie Soutou, inspecteur général en mission.
Lettre à Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (448PO/B/537).
- **Doc. F.** Tokyo, 9 décembre 1967. Conversation entre le directeur d'Asie du ministère des Affaires étrangères et l'adjoint de l'ambassadeur américain au Sud-Vietnam sur de possibles négociations.
Note du ministère des Affaires étrangères (378PO/6/1693).
- **Doc. G.** Bruxelles, 28 mars 1968. « Échange de vues à propos du Vietnam » entre certains représentants des pays membres de l'OTAN.
Note de la délégation permanente de la France à l'OTAN (148QO/225).
- **Doc. H.** Moscou, 5 avril 1968. Déclaration du gouvernement de l'URSS.
Télégramme de l'ambassade de France en URSS (448PO/B/530).
- **Doc. I.** Hanoï, 3 mai 1968. Ouverture de négociations préliminaires de paix à Paris.
Déclaration du gouvernement nord-vietnamien (378PO/6/1704).
- **Doc. J.** Paris, 19 juin 1968. « Notes used by Ambassador Harriman ».
Document utilisé par l'ambassadeur itinérant des États-Unis durant les négociations (148QO/243).
- **Doc. K.** Paris, 17 octobre 1968. « Rencontres discrètes entre membres des délégations américaines et nord-vietnamiennes ».
Note du ministère des Affaires étrangères (148QO/226).
- **Doc. L.** Pékin, 12 décembre 1968. « Entretien avec l'ambassadeur de la RDVN ».
Télégramme de l'ambassade de France en Chine (378PO/6/1704).
- **Docs. M et N.** Washington, 19 décembre 1968 et 2 janvier 1969. « Article de M. Kissinger sur le Vietnam ».
Dépêches de l'ambassade de France aux États-Unis (378PO/6/1698).
- **Doc. O.** Paris, 25 janvier 1969. Déclaration du chef de la délégation sud-vietnamienne à l'ouverture des négociations de Paris (148QO/246).
- **Doc. P.** Paris, 25 janvier 1969. Déclaration du chef de la délégation nord-vietnamienne à l'ouverture des négociations de Paris (148QO/246).
- **Doc. Q.** Paris, 25 janvier 1969. Déclaration du chef de la délégation américaine à l'ouverture des négociations de Paris (148QO/246).
- **Doc. R.** Hanoï, 18 mars 1969. Réactions nord-vietnamiennes aux incidents sino-soviétiques.
Télégramme de la délégation générale de France au Nord-Vietnam (448PO/B/531).